N°407

du 28 Juin 2011

Pour la Patrie

L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

Editorial

Par Koffi SOUZA

AGITATION ETUDIANTE OU MANIPULATION POLITIQUE

L'agitation que connait, à l'heure actuelle, l'Université de Lomé a des causes liées au monde de l'éducation et des causes plus politiques.

Les causes strictement universitaires sont bien connues. Certaines procèdent de vrais problèmes de société. La croissance exponentielle du nombre des étudiants soulève des problèmes budgétaires mais amène aussi à se poser des questions de fond. Les formations sont-elles assez diversifiées? Correspondent-elles aux besoins de la société ? Mais il s'agit là de thématiques à résoudre pour le pouvoir politique. L'agitation étudiante repose, elle, sur des causes plus immédiates. La mise en œuvre, sans doute trop rapide et pas assez expliquée, du nouveau système LMD inquiète les étudiants qui n'ont pas encore compris le système d'examens, les conditions de passage d'une année à l'autre, les modalités d'obtention des diplômes.

Il n'en faut pas plus pour que des politiques tentent de profiter de cette inquiétude pour favoriser un mouvement d'agitation. Il faut bien le dire : il y a des vautours qui rodent autour du pouvoir politique et qui, rejetés par les électeurs espèrent rebondir à la faveur d'une agitation de rue.

Qu'ils y réfléchissent. On ne compromet pas l'avenir de toute une partie de la jeunesse au nom de l'égoïsme politique.

Pour alléger des frais d'amortissement trop lourds

La SALT soumise à un nouveau cahier des charges

**** Près de 12 milliards Cfa d'obligations de provisions et d'amortissement de caducité.***

Du mieux dans les recettes de mai 2011

Première plus forte progression en Impôts et Douanes depuis janvier

Ninsao Gnofam, Ministre des Transports

Pour la campagne cotonnière 2011/2012

La NSCT ambitionne 80 000 tonnes

**** La précédente campagne a produit 46 800 tonnes au lieu de 40 000 tonnes prévues.***

Par la signature de trois actes administratifs

Le Trésor public conforte sa déconcentration

Pour mieux contrôler les ALPC dans l'espace CEDEAO

Harmonisation du guide des législations nationales sur les armes légères et de petits calibres

Prix: Togo, Bénin, Burkina: **250CFA** Zone CFA: **300 F** Europe et autres pays: **1 euro** ----- **Abonnement:** Contacter **261 35 29** / **905 94 28**

Repères

Maîtrise de la tenue de la comptabilité publique

Une cinquantaine de nouveaux agents de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) prennent part du 20 au 24 juin à Lomé, à un atelier de formation sur le renforcement des Capacités Institutionnelles en Gouvernance Economique et financière (PARCI).

Axé sur le thème : " Les notions essentielles des finances publiques et la tenue de la comptabilité ", cet atelier est organisé par le ministère de l'Economie et des Finances avec l'appui financier de la Banque Africaine de développement (BAD) et s'inscrit dans le cadre des réformes administratives. Il permettra de familiariser les nouveaux comptables avec les règles de la comptabilité publique et les procédures d'exécution des opérations et à la maîtrise de la tenue de la comptabilité publique. Les participants plancheront sur les thèmes tels que " réglementation financières ; recouvrement des ressources publiques ; payement des dépenses publiques ; gestion de la trésorerie de l'Etat et la tenue de la comptabilité de l'ensemble des opérations du réseau des comptables du trésor ". Ouvrant les travaux, le représentant du ministre de l'Economie et des Finances, Gnarou Badawassou a rappelé aux séminaristes les missions essentielles de la DGTCP et leur responsabilité qui est de définir de nouvelles stratégies de gestion des finances publiques en vue de dynamiser l'économie nationale. Il les a invités à partager leurs expériences et expertises dans un cadre de confiance mutuelle pour que chacun tire profit de la rencontre.

Pour l'intégration de l'approche genre

Un atelier de formation et d'élaboration stratégique sur l'équité genre réunissant des ONG africaines et françaises se tient du 20 au 23 juin à Lomé.

Initié par le réseau " ASTER International " et l'ONG togolaise Centre d'Appui pour la Gestion et le Développement (CAGED), cet atelier entre dans le cadre du programme " Approche Genre Levier de l'Activité Economique " (AGLAE) financé par le ministère français des Affaires étrangères pour une durée de trois ans (octobre 2009-fin 2012). Il vise à faire une évaluation à mi-parcours de six projets soutenant des activités économiques des femmes dans quatre pays de l'Afrique de l'Ouest (Niger, Bénin, Burkina Faso et Togo), dans les secteurs de l'artisanat, de la restauration de rue et l'entreprenariat. L'atelier sera marqué par des formations techniques, des causeries-débats, des diagnostics participatifs et la définition de nouvelles stratégies visant une plus grande efficacité des projets économiques des femmes par l'intégration de l'approche genre. A l'ouverture de l'atelier, la ministre de la Promotion de la Femme, Olivia Amedjogbe-Kouevi a réaffirmé le soutien du gouvernement aux activités économiques des femmes et salué ce programme qui, selon elle, contribuera à dépasser les inégalités, promouvoir l'autonomie des femmes et leur représentation dans les instances de décision. Le programme AGLAE a pour but de renforcer les capacités organisationnelles, techniques et économiques des femmes, d'accroître l'expertise des ONG les pays du Sud et du Nord en matière d'approche genre et de mettre en oeuvre des plaidoyers pour réaliser des changements concrets tel que l'accès à l'espace de travail, la mobilité et la représentation dans des instances décisionnelles. Au Togo, deux projets sont pris en compte par le programme. Il s'agit des projets " Décollage social et professionnel des femmes artisanes au Togo " mené par l'ONG " Sotchi " à Kara et " Vie professionnelle et reconnaissance sociale " du CAGED à Lomé.

M.A./ATOP

Cinéma

L'Inspecteur Colombo est mort !

Peter Falk, le comédien qui jouait le très rusé et énigmatique inspecteur Colombo, de la série du même nom s'est éteint le 24 juin dernier à San Francisco. Atteint de la maladie d'Alzheimer, cette maladie qui caractérise une sorte de déficience mentale grave, Peter Falk ne reconnaissait plus ni sa femme, ses deux filles ni surtout sa série policière légendaire. Un homme diminué vers le soir de sa vie. Il était pourtant un très grand comédien.

Acteur, producteur, réalisateur et scénariste américain, Peter Falk est né le 16 septembre 1927 à New York, d'un père d'origine hongroise et d'une mère d'origine tchèque, dans une famille d'origine juive. A trois ans, une tumeur maligne lui fait perdre un oeil, ce qui explique la tristesse, parfois, de son regard.

De 1968 à 2003, il a incarné le lieutenant Columbo, enquêteur de génie au bagout légendaire, dans la série télévisée du même nom. En France, il était doublé vocalement par Serge Sauvion (décédé en 2010), renforçant le caractère mythique du personnage. Le premier épisode fut réalisé par un jeune homme de 25 ans, Steven Spielberg. Sur les 69 épisodes, Peter Falk en produit ou en co-produit 24. Le dernier, en 2003, est "Columbo mène la danse".

Démarrant sur les planches, il a d'ailleurs commencé sa carrière de comédien en remplaçant au pied levé un acteur malade dans le rôle... d'un détective. Il était visiblement fait pour résoudre des enquêtes dès le départ ! Toutefois, il suivra un cursus universitaire pour tenter un entretien d'embauche à la CIA, auquel il échoue, entre à la direction du Budget du Connecticut comme conseiller à la productivité, mais abandonne ce parcours pour suivre celui de comédien.

En 1958, il obtient un rôle dans La Forêt interdite de Nicholas Ray. Le réalisateur Stuart Rosenberg lui a confié le rôle principal de Kid Twist, dans Crime, société anonyme, une

Peter Falk, le comédien qui jouait le très rusé et énigmatique inspecteur Colombo

interprétation qui vaut une première nomination aux Oscars dans la catégorie Meilleur acteur de second rôle. En 1961, Falk obtient son deuxième Oscar pour son rôle dans Milliardaire pour un jour de Franck Capra. Peter Falk jouera aussi de Blake Edwards dans La Grande Course (1965), de Sydney Pollack dans Un château en enfer en 1969 ou encore dans Une femme sous influence, (1974), de John Cassavetes. Il retrouvera le réalisateur pour Opening Nights (1977) avec Gena Rowlands.

Fort d'une filmographie bien remplie, Peter Falk alterne les prestations dans les genres les plus différents tels que le film d'aventures et romantique Princess Bride (1987) dans la peau du grand-père narrateur ou le drame Les Ailes du désir de Wim Wenders, dans son propre rôle. L'une de ses dernières apparitions - sur les écrans français tout du moins - a lieu dans le film d'action Next de Lee Tamahori avec Nicolas Cage.

Il avait été décoré en 1996 par Gérard Depardieu, à Paris, comme Chevalier des Arts et des Lettres.

L'UNION Pour la Patrie

Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 261 35 29 / 905 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre DJOKEH
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLA G.

Cinéma

La démocratie et le chaos ?

Depuis le 14 mai dernier, le Centre culturel Mytronunya fait la projection de films documentaires sur l'histoire de l'Afrique. Il s'agit de la série AFRIQUE(S) qui se donne pour ambition de raconter l'histoire de l'Afrique vue par les Africains. Supposant que trop longtemps, l'Afrique n'a eu ni visage, ni parole, ni mémoire, les historiens africains et des cinéastes se proposent de réhabiliter le continent, en tout cas du point de vue mémoriel. Pendant longtemps, l'histoire du continent étant écrite par les colonisateurs et dans de nombreux pays du continent, l'histoire du continent, telle que vue par l'Occident, continue à être la pensée dominante. Un proverbe africain dit: "Tant que les lions n'auront pas leurs propres historiens, les histoires de chasse continueront de glorifier le chasseur."

Les historiens africains, tel que le Congolais Elikia Mbokolo, ont donc participé à la réalisation de ce film. Le vendredi 24 juin, les habitués du Centre Mytronunya ont suivi la projection de l'acte quatre de cette série documentaire sur l'Afrique.

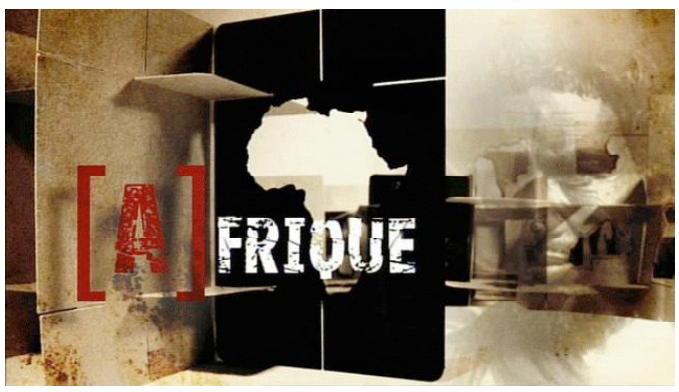

Le volet 4 de cette série est titré: 1990-2010 - Les aventures chaotiques de la démocratie.

Avec la chute du Mur de Berlin et la fin de la guerre froide, de nouvelles perspectives s'offraient pour le continent africain. Le vent de liberté et de la démocratie qui a balayé le glacis soviétique d'Europe de l'Est, a soufflé également sur l'Afrique. Entre 1990 et 1992, plus de vingt-trois pays passent au multipartisme. Par des élections plus ou moins libres et transparentes, des figures historiques sont chassées de la scène politique et les peuples peuvent enfin prendre leur destin en main.

Très documenté, avec des images d'archives fort révélatrices et enrichissantes sur les vingt dernières années du continent, le film documentaire embrasse des faits comme la réussite des transitions démocratiques au Bénin, Mali, au Niger et dans certains pays d'Afrique ; ses échecs au Zaïre, en Somalie et dans beaucoup de pays africains, les rivalités ethno-tribales en Sierra-Léone, au Libéria et en Somalie, voire au Kenya. Il met également en évidence l'exemplarité de la transition en Afrique du Sud.

Mais ce film a beaucoup de faiblesse car il se présente sous forme informative, un juste rappel de faits historiques alors qu'on aurait aimé qu'il fût plutôt analytique. Le spectateur a l'impression d'être bombardé d'informations sans savoir réellement quelle conclusion en tirer pour la compréhension du passé et du présent et la gestion du futur. Par exemple, quel est le rôle déterminant des puissances étrangères dans la réussite ou l'échec des transitions démocratiques. Quelles sont les raisons de l'échec et même de la réussite de ces transitions ?

Si on comprend que la présence de l'Afrique du Sud se situe dans la libération générale du continent, n'est-on pas à l'œuvre dans ce cas de la fin d'un processus de colonisation qui a commencé depuis le 16ème siècle?

Le spectateur togolais peut se sentir également frustré : aucune information sur le Togo, comme si l'histoire de ce pays compte pour quantité négligeable. Et pourtant, beaucoup de faits marquants dans notre récent passé ont été des ricochets sur de nombreux pays du continent, notamment dans l'espace francophone.

Néanmoins, il s'agit d'un bon documentaire et on se serait bien inspiré de connaître de ses films pour bien appréhender l'histoire de l'Afrique et cesser de vivre avec la vision de l'autre.

Les projections de la série Afrique(s), une autre histoire ont commencé le samedi 14 mai par l'acte 1 : 1885-1944, Le crépuscule de l'homme blanc, qui parlait de la colonisation ; le samedi 27 mai par l'Acte 2: 1945 - 1964, L'ouragan africain, sur la décolonisation ; le vendredi 3 juin par l'Acte 3: 1965-1989, Le règne des partis uniques.

Repères

Vers la redynamisation des réseaux parajuristes

Les parajuristes du Groupe de Réflexion et d'Action Femme Démocratie et Développement (GF2D) participent du 21 au 23 juin à Lomé, à un atelier national de validation des résultats d'enquête diagnostique sur leurs réseaux. Organisé en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et la Direction Générale du Genre et de la Promotion de la Femme (DGPF), il ressort de ces enquêtes que les parajuristes et les centres d'écoute juridique dans les cinq régions du pays manquent de dynamisme et d'implication sur le terrain du fait de plusieurs facteurs surtout financiers et l'encadrement. Les participants réfléchiront sur les stratégies à mettre en oeuvre pour motiver les parajuristes, élaboreront de nouvelles orientations pour le réseau puis prendront des résolutions et recommandations. La ministre de la Promotion de la Femme, Henriette Kouévi Amédjogbé a encouragé le GF2D dans ces initiatives de promotion des droits de la femme et de la jeune fille puis réitéré l'engagement de son ministère à soutenir les actions des parajuristes qui sont de " véritables agents et instruments de transformation sociale ". Elle a appelé les femmes à oeuvrer ensemble pour accélérer leur promotion sur le plan juridique, économique et socio-culturel. La représentante de l'UNFPA, Mme Wilson Phante, s'est dite convaincue que l'amélioration de la situation juridique des femmes au Togo constitue un élément clé pour assurer un développement durable et démocratique. Elle est revenue sur le rôle des parajuristes et a émis le voeu que ces réflexions permettent de donner un nouvel élan aux actions pour le bonheur de la femme togolaise, qu'elle soit urbaine ou rurale. Au nombre de 630 répartis en 33 réseaux sur toute l'étendue du territoire, les parajuristes sont des hommes et femmes dynamiques qui s'engagent bénévolement à vulgariser l'information juridique auprès des populations et à les assister dans la résolution des problèmes d'ordre juridique.

Que ce ne soit pas une amicale de plus

L'Amicale des Jeunes Natifs de Badou (AJNABA) a initié un projet dénommé " Dounenyo " (que la cité soit belle, en éwé). Pour sa réussite un concert spirituel et un culte d'action de grâce ont été organisés les 12 et 13 juin respectivement au temple Saint François Xavier de l'église catholique et à l'église évangélique de la ville. Les responsables de l'amicale ont saisi l'occasion de ces manifestations religieuses pour sensibiliser la population sur son rôle dans le développement d'une localité. Le président de l'AJNABA, Afola Sélom a indiqué que le projet " Dounenyo " entend contribuer au développement de la ville de Badou en participant au réaménagement des rues, des bâtiments scolaires et des cases de santé. D'après lui, le projet permettra aux jeunes de passer des vacances utiles à travers des travaux communautaires, des cours des vacances et des journées de réflexion. Il a remercié l'Association des Ressortissants de Badou à Lomé (ARBAL), les autorités locales, les responsables religieux et la population pour leur soutien au projet. Le président de la délégation spéciale de Badou, Assamoah Kwami Naleisseh a encouragé les jeunes pour leur initiative et promis l'appui de son institution à tous leurs projets de développement.

M.A./ATOP

Pour alléger des frais d'amortissement trop lourds

La SALT soumise à un nouveau cahier des charges

**** Près de 12 milliards Cfa d'obligations de provisions et d'amortissement de caducité.***

Sylvestre D.

Les capitaux propres de la Société aéroportuaire de Lomé-Tokoin (SALT), concessionnaire de l'Aéroport international Gnassingbé Eyadèma, tendent vers le zéro. Comme conséquence découlant d'une telle situation, la SALT sera déclarée virtuellement en faillite à la fin de l'exercice 2011 étant donné que sa continuité d'exploitation est déjà compromise. Plus grave, «*compte tenu de son déséquilibre financier actuel, la SALT est inéligible aux accords de classement de la BCEAO et par conséquent n'a plus de possibilité d'emprunt bancaire*». Le constat est établi par le ministre Ninsao Gnofam des Transports et son collègue Adji Otèth Ayassor de l'Economie et des finances. Raison évidente – évoquée officiellement – d'une telle situation : le décret du 20 juin 1989 portant concession de l'Aéroprot international de Lomé à la SALT, d'après le gouvernement, «*a mis à la charge de la société certaines responsabilités qui alourdissent ses charges financières, notamment en matière d'amortissement ou de provision pour les biens concédés* ». Il urgeait alors de sauver la SALT, une société mixte dont l'Etat détient la majorité des parts.

Le conseil des ministres du 22 juin 2011 a dû examiner et adopter, en deuxième lecture, le projet de décret portant définition d'un nouveau cahier des charges de concession de l'Aéroport international Gnassingbé Eyadèma. «*Le nouveau cahier des charges a pour objet de réduire les charges de la SALT afin de limiter les pertes financières pour lui faciliter son redressement, en ne soumettant pas tous les biens concédés à une obligation d'amortissement*», indique le communiqué officiel. La SALT est entrée dans sa phase opérationnelle à partir de janvier 1987, bien avant le décret de concession de l'Aéroport de Lomé en juin 1989. Mais rien que les obligations de provisions et d'amortissement de caducité mises en œuvre seulement à partir de 2004 – et appliquées rétroactivement – représentent près de 98% des dettes financières de la SALT au 31 décembre 2009, soit 11 milliards 829 millions 915 mille 730 francs Cfa.

A ce niveau élevé des charges s'ajoutent des contre-performances. Il est établi officiellement que le niveau du trafic passager en 1987, soit 315 701 passagers, n'a pu être dépassé qu'en 1988 et 1989. Ce niveau de trafic, en baisse constante depuis lors, n'a pu être atteint qu'en 2010, à hauteur de 382 184 passagers. En plus, le niveau d'activité ne permet pas d'atteindre le seuil de rentabilité en dépit de l'opération, à la création, des grandes compagnies telles que KLM, SABENA, Air AFRIQUE et Corsair, affirme-t-on officiellement.

Photo: L'Union

Ninsao Gnofam, Ministre des Transports

Enfin, c'est le niveau des redevances (revenus) qui est inadapté et/ou insuffisant pour assurer l'équilibre financier de la SALT, et ce depuis sa création. Autant de raisons qui rendent urgent et nécessaire un «toilettage» de l'ancien cahier des charges.

Le nouveau cahier des charges précise, en son article 29, que «*les biens du domaine concédé font l'objet d'amortissement ou de provisions ou des deux à la foi en particulier pour les biens de retour*». Tous les biens ne sont plus soumis de la même façon aux amortissements techniques. Ce qui réduit sensiblement les provisions pour renouvellement et les amortissements de caducité sans réduire la capacité de renouvellement des investissements de la SALT. Le nouveau modèle a l'avantage aussi de contribuer à la réduction du passif de l'ordre de 11 milliards de francs afin de réduire l'équilibre de la structure bilancielle et de payer à l'Etat plus d'impôts BIC.

Au démarrage de la concession, en 1989, l'ancien cahier des charges attribuait à la SALT la mission «*d'assurer l'établissement, l'entretien, le renouvellement et le développement des ouvrages, terrains, bâtiments, installations, matériels et services nécessaires au fonctionnement de l'aéroport et aux activités qui s'y rattachent, à l'exception de la circulation aérienne confiée à l'ASECNA*». Afin de permettre à la SALT de remplir ces missions, l'Etat a incorporé dans la concession tous les biens disponibles sur l'aéroport à l'exception de ceux mis à la disposition de l'ASECNA ou gardés pour son propre compte. La SALT n'est donc pas propriétaire de ces biens. Mais la concession lui fait obligation de faire apparaître dans ses comptes patrimoniaux les immobilisations de la concession. Ainsi, tous les biens du domaine concédé (ceux apportés par l'Etat et ceux financés par la SALT) doivent faire l'objet d'amortissements ou de provisions ou des deux à la fois. Aujourd'hui, les provisions pour renouvellement composent 6 milliards 47 millions 375 mille 724 francs des dettes financières de la SALT. Et les amortissements de caducité 5 milliards 782 millions 540 mille 6 francs.

Le nouveau cahier des charges fait la différenciation des biens incorporés dans la concession. Les biens meubles ou immeubles mis à la disposition par l'Etat, acquis ou réalisés par le concessionnaire se composent de biens de retour, de biens de remise, de biens de reprise et de biens propres. Sont considérés comme Biens de retour, des terrains, bâtiments, ouvrages, installations, matériels et objets mobiliers nécessaires à l'exploitation de la concession telle qu'elle est définie par le présent cahier des charges (…), mis à la disposition par l'autorité concédante ; ou des bâtiments, ouvrages, installations, matériels et objets mobiliers réalisés ou acquis par le concessionnaire sur subventions allouées ou rétrocédées par l'autorité concédante. Ces biens appartiennent à l'autorité concédante dès leur mise à disposition, achèvement ou acquisition. En fin de concession, ces biens reviennent obligatoirement, et du seul fait de l'expiration de la concession, à l'autorité concédante. «*Ce retour est, en tout état de cause, gratuit*», précise le nouveau texte.

Les Biens de remise couvrent les infrastructures aéroportuaires dont le financement est assuré par le concessionnaire. Ils sont incorporés à la concession dès leur achèvement ou acquisition. En fin de concession, ces biens reviennent à l'autorité concédante, contre indemnité à verser par cette dernière.

Les Biens de reprise se composent des biens immeubles autres que les infrastructures aéroportuaires et les biens meubles que le concessionnaire a financés et qu'il utilise pour l'exploitation de l'activité aéroportuaire. Ils sont considérés appartenir au concessionnaire pendant la durée de la concession. «*Toutefois, souligne le cahier des charges, le concessionnaire ne peut en disposer à la fin de la concession que si l'autorité concédante ne les réclame pas*». Elle peut les reprendre en fin de concession (…) si elle estime qu'ils peuvent être utiles à l'exploitation de la concession.

Les Biens propres, enfin, sont ceux qui ne sont ni des biens de retour ni de remise ni de reprise. Tous les biens actuellement disponibles sont incorporés par l'Etat dans le domaine de la concession, à l'exception de ceux qu'il met à la disposition de l'ASECNA ou qu'il garde pour son propre usage. L'Etat peut incorporer, en cours de concession, de nouveaux biens.

La Société aéroportuaire de Lomé-Tokoin, créée par décret le 20 mai 1986, est une société d'économie mixte. Son capital est de 500 millions de francs, réparti entre l'Etat togolais (65%) et la Chambre du commerce et d'industrie du Togo (35%).

VERBATIM *Par Eric J.*

La sécurité alimentaire, une priorité pour Faure

A la cérémonie commémorant l'éradication mondiale de la peste bovine les 27 et 28 juin dernier à Rome en Italie, le Président togolais a fait un important discours, en tout cas, bien apprécié par les personnalités présentes, tant il était enthousiaste et incitatif. Faure Gnassingbé a touché du doigt les principaux fléaux qui minent la sécurité alimentaire dans le monde et plaider pour une solidarité internationale pour leur en venir à bout.

La peste bovine a été un fléau hautement ravageur pour l'humanité à cause de des milliers de bêtes qu'elle décime lorsqu'elle infeste un milieu. «*Pendant de longues décennies en effet, ce fléau a constitué une véritable hantise pour toute l'humanité. Nul n'a été épargné.*» a distingué Faure Gnassingbé. Pour illustrer son affirmation, il a donné l'exemple de son pays le Togo : « *C'est en effet en 1911 que cette terreur jusque-là inconnue s'est abattue sur le Togo, décimant en l'espace de quelques mois seulement, 30% du cheptel bovin.*» a-t-il souligné. En conséquence « *Depuis lors, la peste bovine était devenue un mal récurrent au Togo, avec des réapparitions dévastatrices entre 1925 et 1952 puis de 1960 à 1963. Malgré le succès des campagnes de vaccination que nous n'avons cessé d'organiser…l'éleveur togolais a toujours vécu dans la peur du retour de ce fléau redoutable.*» a révélé le jeune président. Surtout que «*cette coûteuse maladie a pesé pendant longtemps sur les modestes revenus de nos agriculteurs et profondément affecté les conditions de vie de nos concitoyens dans les milieux ruraux.*»

Ainsi, pour lui, la commémoration de cette victoire planétaire sur la peste bovine qui réjouit tous les pays à dominante rurale, est un soulagement généralisé. Pour autant, l'élevage mondial n'est pas sorti de l'auberge. Citant la récente épidémie de la fièvre aphteuse au Royaume-Uni, la contamination d'origine bactérienne récemment rapportée sur certains aliments crus en Allemagne, la grippe aviaire, la fièvre charbonneuse, la peste porcine africaine, la rage et la péripneumonie contagieuse bovine, Faure Gnassingbé démontre que la santé publique est encore fragile. C'est pourquoi, il recommande la mobilisation et la persévérance pour relever d'autres défis non moins importants pour la santé humaine et animale. Car, soutient-il, «*Nous sommes contraints de considérer la gestion intégrée de la santé animale comme un des grands défis pour les années à venir.*»

D'ores et déjà, il engage son pays dans la dynamique de la sécurité alimentaire en réaffirmant «*la détermination du Togo à s'engager dans un partenariat constructif renforcé, dans la droite ligne de la réforme que notre organisation commune la FAO appelle de tous ses vœux.*» Plus concrètement : «*Le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire conçu grâce à l'appui conjugué de la CEDEAO et de la FAO est l'un des exemples les plus édifiants de cette nouvelle approche de coopération.*»

Le Togo dans les critères de convergence budgétaire de l'UEMOA

Le ratio «masse salariale sur recettes fiscales» non respecté au 1er trimestre

Du souci à se faire pour le Togo qui, bien qu'en difficulté dans les critères de convergence à l'instar de ses voisins, a toujours respecté ce critère de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA). Respectivement à fin décembre et à fin juin 2010, le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales s'établissait à 33,5% et 30,0%. Mais au ministère de l'Economie et des finances, on se dit que cela *« devrait s'ajuster progressivement au cours des mois à venir »*. Pour le premier trimestre de l'année, de janvier à mars 2011, la situation du pays dans les indicateurs de convergence budgétaire de l'UEMOA est rendue publique la semaine dernière.

Photo: L'Union

Adji Otèth Ayassor, Ministre de l'Economie et des Finances

Dans les critères de premier rang, le *solde budgétaire de base* (norme > ou = à 0) n'est respecté car il est négatif et se chiffre à -11,0 milliards de francs Cfa. Ceci s'explique par la moins bonne exécution des recettes et une sur-exécution des dépenses publiques. A fin décembre 2010, ce solde était respecté, en étant positif, et se chiffrait à 24,3 milliards de francs Cfa, soit 1,6% du PIB. Motif pris de la très bonne exécution des recettes non fiscales notamment les redevances sur téléphonie mobile exécutées à 476,2% du budget

(suite à la page 5)

Brèves Santé

Le Congo lutte contre la rougeole

Une campagne intensifiée de vaccination contre la rougeole va être organisée à partir de mercredi au Congo dans la région de Pointe-Noire, au sud du Congo, où une épidémie a tué récemment au moins 32 personnes, apprend-on auprès d'un cadre du ministère de la Santé. Il s'agit d'une campagne de vaccination intensifiée d'un mois. Ce n'est pas une campagne classique ou de routine. Elle va cibler tous les enfants, de Pointe-Noire et la région voisine du Kouilou, a déclaré à l'AFP le responsable du programme élargi de vaccination (PEV), le Dr Hermann Boris Didi-Ngossaki. La zone ciblée est frappée par une épidémie de rougeole qui a touché 800 personnes et tué 32 autres, selon un bilan établi le 14 juin par les autorités sanitaires. Aujourd'hui (lundi), les choses n'ont pas changé. Le bilan est resté le même et nous constatons une diminution des cas. Cette diminution doit être appuyée par la vaccination, a dit le Dr Didi-Ngossaki. Tous les enfants de 6 à 8 mois (de Pointe-Noire et du Kouilou) doivent être obligatoirement vaccinés. Ils ont été atteints par l'épidémie de rougeole dans une proportion importante, a-t-il relevé.

Lutte contre le cancer du col de l'utérus

Bonne nouvelle dans la lutte contre le cancer du col de l'utérus qui malheureusement continue de faire de nombreuses victimes à travers le monde. 500 000 femmes sont en effet concernées chaque année dans le monde. Une étude australienne révèle en effet que le Gardasil, un vaccin préconisé aux jeunes filles n'ayant pas eu de rapports sexuels, serait très efficace dans la lutte contre la maladie. Selon cette étude la vaccin réduirait de près 40% l'incidence des lésions précancéreuses du col de l'utérus chez les jeunes femmes vaccinées. D'autres études seront bien sûr nécessaires pour confirmer ses "bons" résultats. Mais ils ne feront pas pour autant oublier que le Gardasil a été très controversé lors de son lancement il y a un peu plus de 4 ans en raison notamment d'effets secondaires associés et de la politique menée à son sujet. Quel que soit l'âge, il est important que les femmes soient attentives à la présence de signes inhabituels et consultent leur médecin ou leur gynécologue en cas d'apparition de douleurs ou de saignements après les rapports sexuels ou entre les règles.

Les composants dans les sex-toys inquiètent

Les Verts allemands se sont élevés, mercredi 22 juin, contre la présence excessive de plastifiants et autres produits chimiques utilisés apparemment sans contrôle et sans normes dans la fabrication de gadgets sexuels.

Dans une question au gouvernement, les membres du groupe parlementaire écologiste ont demandé si la quantité de certaines substances réputées cancérogènes dans les godemichés, vibromasseurs et autres articles du même type était réglementée. Les députés se sont également inquiétés du contrôle de ces substances ainsi que de l'existence d'un plan d'action gouvernemental pour en réduire l'utilisation… La présence de phtalates dans les sex-toys, utilisés pour rendre le PVC plus souple, avait été dénoncée notamment par Greenpeace Pays-Bas, dans un rapport en 2006, de même que celle de Bisphénol A, un composant chimique que l'UE a interdit pour la fabrication de tétines de biberon depuis début juin.

Pour la campagne cotonnière 2011/2012

La NSCT ambitionne 80 000 tonnes

**** La précédente campagne a produit 46 800 tonnes au lieu de 40 000 tonnes prévues.***

Jean Afolabi

Finies les contre-performances des années récentes, où la production nationale de coton graine est tombée jusqu'à 30 000 tonnes en 2009-2010. Pour la campagne qui vient de démarrer, la Nouvelle société cotonnière du Togo (NSCT) se lance le défi d'atteindre les 80 000 tonnes. «*L'objectif de production pour la campagne cotonnière 2011/12 est de 80 000 tonnes de coton graine. Elle est en nette augmentation par rapport à la campagne 2010/11 qui vient de se terminer avec une production de 46 800 tonnes pour un objectif de 40 000 tonnes*», a indiqué Essowè Batana, directeur général adjoint de la Nouvelle société cotonnière du Togo (NSCT), cité en début de la semaine dernière par l'agence de presse Reuters.

De près de 200 000 tonnes dans les années 1990, la production cotonnière du Togo a sensiblement chuté ces dernières années jusqu'à atteindre seulement 30 000 tonnes en 2009/2010. La «mauvaise pluviométrie» est souvent évoquée comme la principale raison. Les premiers responsables de la Nouvelle société rappellent qu'avec la création de la NSCT, «*l'augmentation de la production s'est inscrite comme l'un des défis majeurs à relever*». «*Cette augmentation s'explique par les nombreuses actions décentralisées de mobilisation des cotonculteurs ainsi qu'à une politique de prix qui amène les producteurs à se déterminer dès le mois de mai…*», indiquait M. Batana à Reuters.

«*Les semis ont commencé ce mois de juin, pour une superficie à emblaver de 88 000 hectares contre 61 000 pour la campagne précédente*», a-t-il précisé. Depuis deux ans, la filière a formellement opté pour la sélection des groupements et des producteurs devant faire le coton afin de relancer la filière. Pour la nouvelle campagne, 2 197 groupements de producteurs ont fait le coton (GPC) ont fait le coton, contre 3 364 au total. Le nombre de producteurs était de 65 475. «*Pour la campagne 2011-2012, ces chiffres devraient connaître une augmentation certaine*», affirme le directeur général adjoint de la NSCT.

La politique des prix

Le niveau «non incitatif» des prix d'achat du coton graine a découragé davantage des groupements de productions, avait expliqué, il y a deux campagne, le directeur général de la NSCT, Kokou Djagni. Ces prix sont passés à 165 francs Cfa le kilogramme en 2009-2010, contre 160 francs la campagne précédente. Il a été réévalué à la hausse en 2010-2011. Il est de 205 francs le kilogramme, en augmentation de 15 francs par rapport au prix planché fixé en début de campagne. Pour la campagne 2011-2012, indique-t-on, le prix planché est de 215 francs le kilogramme le premier choix de coton graine. «*Aussi longtemps que la situation du coton sur le marché international sera favorable, cela se répercutera sur le prix d'achat du coton graine*», assure Essowè Batana.

Il faut souligner qu'avec la Nouvelle société de coton, et par l'intermédiaire d'un cabinet indépendant, il a été élaboré un mécanisme de fixation des prix d'achat du coton-graine au producteur. Ce mécanisme, affirme la société, a été validé par les acteurs de la filière, notamment la Fédération nationale des groupements de producteurs de coton (FNGPC), le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Economie et des finances, ainsi que les partenaires techniques et financiers. Cette fixation est déterminée par les cours mondiaux de la fibre et tient compte du niveau de la production. Ce qui devra, naturellement, inciter les producteurs à produire davantage.

Dans le cadre du redressement de la filière, les producteurs ont été entièrement payés, et la Société togolaise de coton (Sotoco, publique) a été dissoute en janvier 2009 pour une Nouvelle société cotonnière du Togo (Nsct, mixte) qui implique à 40% du capital la Fédération des groupements de producteurs.

Du mieux dans les recettes de mai 2011

Première plus forte progression en Impôts et Douanes depuis janvier

Pendant que le premier rapport d'exécution du budget exercice 2011 conclue, à fin mars, à une diminution des recettes publiques de 13,6% par rapport au 1er trimestre 2010, l'Autorité centrale peut se donner un peu de sourire avec la compilation des chiffres officiels des recettes pour le seul mois de mai 2011 par la Direction de l'Economie. Le second rapport d'exécution, à fin juin, pourrait conclure à une hausse dans la collecte des taxes et impôts si la nouvelle tendance est maintenue en juin. Et pour cause, pour le compte du cinquième mois de l'année budgétaire, les Impôts et les Douanes ont enregistré leur première plus forte progression. Respectivement, ils ont déclaré avoir obtenu et versé 12,7 milliards de francs Cfa et 14,4 milliards de francs Cfa à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Contre, toujours dans le même ordre, 10,2 milliards et 11,4 milliards de francs Cfa de francs Cfa en janvier, 8,1 milliards et 12,0 milliards de francs Cfa en février, 9,4 milliards et 12,2 milliards de francs Cfa en mars, 10,3 milliards et 11,3 milliards de francs Cfa en avril. Pour sa part, le Trésor public a recouvré 4,7 milliards de francs Cfa à la fin mai, contre 1,4 milliard de francs Cfa en avril et 1,7 milliard de francs Cfa en mars. Soit un total de recouvrements mensuels de 31,9 milliards de francs Cfa.

Photo: L'Union

Marc Ably-Bidamon, D.G. des Douanes

En glissement annuel, c'est-à-dire au mois de mai 2010, les Impôts faisaient 10,1 milliards de francs Cfa et les Douanes 11,1 milliards de francs Cfa. A l'époque, les deux régies financières faisaient déjà mieux en recettes mensuelles dans un constat de baisse générale alors inquiétante.

Au moins, pour cette fois, le total des recettes de mai pourra supporter le cumul des paiements mensuels effectués, sur la seule base des chiffres. Ce cumul s'élève à 30,97 milliards de francs Cfa avec un reste à payer de -2,51 milliards de francs Cfa, pour un engagement de mai de 24,36 milliards de francs et un ordonnancement de 28,46 milliards de francs Cfa. Ce qui dégage un taux de paiement de 108,8%.

Dans les détails des dépenses, les « Traitement et salaires » en ont avalé 8,19 milliards de francs Cfa, contre un engagement et un ordonnancement identiques de 7,79 milliards de francs. Et les trois secteurs prioritaires de l'Education, Santé et Agriculture ont respectivement bénéficié de 3,91 milliards, 0,60 milliard et 0,15 milliard de francs Cfa dans la même rubrique des charges. Pendant ce temps, les « Biens et services » ont valu à la bourse de l'Etat 3,11 milliards de francs Cfa, dont 2,80 milliards de francs aux autres secteurs publics en dehors des trois secteurs précédemment cités. En avril, un cumul de 10,16 milliards de francs Cfa avait été payé pour supporter les « Traitement et salaires » ; le traitement a donc diminué cette fois-ci. Les « Biens et services » coûtaient 5,88 milliards de francs Cfa. La « Restructuration », dont celle bancaire, signale toujours le nul dans son cahier.

Quant aux « Subventions et transferts », ils ont coûté en mai 5,12 milliards de francs Cfa ; il reste à payer 2,12 milliards de francs. Sur cette ligne budgétaire, l'Education a pris à elle seule 4,77 milliards de francs Cfa. 0,03 milliard de francs Cfa sont allés au secteur de l'Agriculture. La même ligne coûtait 2,70 milliards de francs en avril. Pour sa part, la dette continue par peser sur l'Etat. Celui-ci en a payé 1,52 milliard de francs Cfa pour les « Intérêts sur la dette intérieure et extérieure », à raison de 1,13 milliard en interne et 0,39 milliard en externe. Au même mois de mai, il en a dépensé 9,51 milliards de francs Cfa pour l'« Amortissement de la dette » : 8,09 milliards en dette intérieure et 1,43 milliards en dette extérieure. Ici, l'Autorité ne s'était engagée que pour 6,14 milliards de francs, alors que l'engagement pour les intérêts était de 0,83 milliard de francs. Un mois auparavant, 1,90 milliard et 6,33 milliards de francs Cfa servaient aux intérêts et à l'amortissement de la dette publique.

Enfin, dans les « Dépenses d'investissement », un total de 3,51 milliards de francs Cfa a été englouti, contre 1,08 milliard de francs Cfa le mois précédent. La totalité est allée dans la contrepartie domestique en Energie. Il n'y a donc rien à signaler dans l'investissement sur ressources extérieures.

Pour conclure, il faut observer que le budget 2011 a déjà bénéficié de 123,1 milliards de francs Cfa de recettes entre janvier et mai, à raison de 51,1 milliards de francs par les Impôts, 61,4 milliards de francs par les Douanes et 10,7 milliards de francs par le Trésor. Les prévisions annuelles, elles, sont toujours de 320,2 milliards de francs Cfa répartis en 118,5 milliards de francs des Impôts, 150,7 milliards de francs des Douanes et 51,0 milliards de francs du Trésor public. Et en cinq mois, le total des paiements se chiffre à 122,59 milliards de francs Cfa et dégage un reste à payer négatif de -15,62 milliards de francs Cfa. Le reste à payer négatif s'expliquant par la prise en compte d'une dépense budgétisée, payée et en cours de régularisation.

SANTE *Par Maurille Aféri*

Le sang, que peut-on savoir ?

Le système HLA

On sait aujourd'hui que les cellules sanguines ne sont pas les seules à posséder des antigènes caractéristiques de l'individu, mais qu'il y en a aussi dans les divers tissus du corps. C'est pourquoi celui-ci essaie de rejeter les organes étrangers lors d'une greffe.

Ces phénomènes de rejet sont dus à l'existence d'un système antigénique découvert à l'origine sur les globules blancs : d'où le nom de système HLA (Human Leucocyte Antigen). Le système HLA, particulièrement complexe, s'exprime à la surface des globules blancs et de tous les tissus de l'organisme. Il participe en outre aux mécanismes de défense immunitaire. De ce point de vue aussi, les êtres humains possèdent des caractéristiques très individuelles, puisque chacun a une «constellation» HLA génétiquement différente, ses «empreintes génétiques» en quelque sorte.

Le système HLA est important pour celui qui doit souvent recevoir des transfusions de sang ou subir un traitement avec des produits sanguins contenant des globules blancs (des leucocytes). Son corps se défendra contre les antigènes HLA étrangers en produisant des anticorps. Il ne supportera plus les dérivés du sang après un certain temps et les préparations de plaquettes resteront sans effet parce qu'il y a aussi des antigènes HLA à la surface des plaquettes sanguines.

C'est pourquoi les dérivés sanguins doivent être déleucocytés (élimination des globules blancs) surtout lors de traitements transfusionnels répétés, par exemple lors du traitement d'un patient souffrant d'une leucémie.

La détermination du système HLA est également très importante lors des dons de moelle.

A chaque don de sang, de plasma et de plaquettes, les analyses suivantes sont réalisées : *le groupe sanguin, le dosage de l'hémoglobine pour la recherche d'une anémie, la numération des globules blancs pour la recherche d'une infection, le dépistage des maladies transmissibles par le sang (les hépatites, la syphilis, le Vih/sida,… et éventuellement la malaria et le cytomégalovirus).*

Par la signature de trois actes administratifs

Le Trésor public conforte sa déconcentration

En temps normal, le Trésor reste le pilier central et l'unique responsable de la gestion de la trésorerie publique et de surcroît de la comptabilité publique. En la matière, des efforts sont engagés depuis 2006, avec cette réhabilitation voire cette exhumation de la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique. Après son effacement du circuit des recettes et dépenses publiques les années précédentes. De quoi supprimer le nombre trop élevé de comptes bancaires au nom de l'Etat, ce qui nuisait à la visibilité de la trésorerie publique. Les bailleurs de fonds avaient aussi mis la pression. Dans cette modernisation du réseau de la comptabilité publique, des trésoriers, des trésoriers principaux, des fondés de pouvoirs, des payeurs, des agents comptables, des comptables centraux, un payeur général ont été nommés pour renforcer le Trésor. Le personnel adéquat y a été redéployé.

Aussi est-il créé, au sein de la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique, l'Agence comptable centrale du trésor (ACCT) assurant la gestion des deniers publics, l'exécution des opérations de trésorerie ainsi que la centralisation finale de la comptabilité générale de l'Etat et l'édition des états y afférents. Elle est chargée entre autres de la conservation en tant que dépositaire des titres et créances appartenant à l'Etat et de la réalisation d'opérations pour le compte d'autres comptables. La paierie générale du trésor assure, par exemple, l'exécution des dépenses du budget de l'Etat, ainsi que l'administration et la tutelle fonctionnelle des régies d'avances de l'Etat. La recette générale du trésor est responsable du recouvrement des ressources du budget de l'Etat et assure l'administration et la supervision de toutes autres structures comptables de recouvrement de recettes publiques (animation et contrôle du recouvrement, administration et supervision des recettes des administrations financières, etc.).

Au titre des structures déconcentrées, il est créé des trésoreries principales à Aného, à Kpalimé, dans la préfecture du Golfe et dans la Commune de Lomé pour assurer, dans les limites de leurs circonscriptions financières, le recouvrement des recettes, le paiement des dépenses du budget de l'Etat, des comptes spéciaux du Trésor, des budgets annexes, des comptes des correspondants du Trésor et des comptes des services non personnalisés de l'Etat, la centralisation des opérations réalisées par les comptables rattachés. Elles assurent à titre principal l'exécution des budgets des collectivités territoriales rattachées. Cinq autres trésoreries sont aussi

Photo: L'Union

Badanam Patoki, Directeur général du trésor public et de la comptabilité publique

implantées dans les régions économiques du Togo.

Au dernier conseil des ministres du 22 juin, l'Autorité adopte trois décrets dont l'un crée et érige des trésoreries dans chacune des nouvelles préfectures de Cinkassé, Anié, Akebou, Kpélé et Bas-Mono pour la même cause. Parallèlement, des paieries près les missions diplomatiques et consulaires pour tenir la comptabilité du poste, recouvrer les recettes publiques, payer les dépenses, etc. Une manière de siffler la fin de l'opacité favorisée par la confusion des pouvoirs comptables et diplomatiques. Et de répondre à un cadre harmonisé de l'UEMOA visant à donner aux Etats membres les moyens de maîtriser le circuit des informations financières traitées pour le compte de l'Etat. Enfin, les missions diplomatiques et consulaires sont dotées d'une assise juridique pour plus de transparence dans la gestion financière et comptable faite à l'étranger. Désormais, les différends sont réglés entre l'ordonnateur secondaire du budget de l'Etat qu'est l'ambassadeur et le comptable public dénommé payeur. La comptabilité deniers et la comptabilité matières (l'autre gestion calamiteuse) sont assurées par paieries dans les missions diplomatiques. Les paieries sont placées sous la responsabilité des payeurs qui sont des comptables directs du Trésor.

Le Togo dans les critères de convergence budgétaire de l'UEMOA

Le ratio «masse salariale sur recettes fiscales» non respecté au 1er trimestre

(suite de la page 3)

et de la bonne maîtrise des dépenses publiques. Il faut à l'Etat une modération et un self-control. Par contre, le critère de la *non-accumulation d'arriérés de paiement intérieurs* est respecté en raison du fait que les restes à payer à fin mars, se chiffrant dans le tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) à 6,5 milliards de francs Cfa, correspondent à des dépenses en cours de paiement. La *non-accumulation d'arriérés de paiement extérieurs* est également respecté, hormis la dette vis-à-vis de quelques créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris pour un montant insignifiant de 0,1 milliard de francs Cfa.

Au second rang, le *ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales* (norme < ou = 35%) s'établit à 36,4% à fin mars 2011, pour une norme communautaire de 35% maximum. Ce critère n'est donc pas respecté. Le pays en a trop consacré aux salaires au regard de ses recouvrements fiscaux. Et comme au dernier trimestre de l'année passée, le *ratio des investissements publics financés sur ressources internes (BIE, Budget d'investissements et d'équipements) rapportés aux recettes fiscales* (norme > ou = à 20%) reste en deçà de la norme communautaire qui est de 20% minimum ; il se situe à 14,2%. En fin décembre 2010, il était déjà en deçà avec 18,6%, contre 12,0% à fin juin 2010. Enfin, il se dit que le *taux de pression fiscale*, c'est-à-dire les recettes fiscales sur le Produit intérieur brut, PIB, en pourcentage (norme > ou = à 17%) ne pourra être apprécié qu'en fin d'année. Comme en décembre dernier où le pays n'a pas pu le respecter, se situant à 15,8%.

Il n'est pas superfétatoire de rappeler que l'UEMOA a édicté en janvier 2003 des critères de convergence budgétaire pour ses pays membres. Autrement, des normes pour mesurer le degré de bonne gouvernance et de gestion des finances publiques internes, aux fins d'éviter de perpétuer dans les déficits. Ils sont des contraintes de la politique d'intégration régionale au sein de l'Union.

OLYMPISME/ACNOA/30ANS

La célébration se poursuit jusqu'à demain

Les membres de l'Association des comités nationaux olympiques d'Afrique (ACNOA) ne peuvent pas choisir mieux pour célébrer le trentième anniversaire de leur institution. Pour preuve, ils sont revenus sur la terre de Anani Mathia, leur premier président, qui a également vu naître leur association pour inaugurer un autre événement: la remise de distinctions aux athlètes africains et la pose de la première pierre du centre Olympafrica.

Gilles Vevey

"*Le choix de la capitale togolaise pour abriter cette manifestation se justifie par le fait que c'est dans cette ville d'Afrique de l'Ouest que des délégués issus de 33 Comités nationaux olympiques du continent ont fondé ladite organisation*", a confirmé Sonney Winslow, le Directeur exécutif de l'ACNOA .

A l'ouverture officielle des travaux dimanche, s'est succédée la réunion du Comité Exécutif de l'association qui, depuis sa fondation se présente comme l'instance faîtière du Mouvement sportif et olympique du continent et de ce fait, comme le principal interlocuteur du Comité international olympique (CIO) en Afrique.

Lundi, les comités olympiques nationaux de l'Afrique ont entamé, leur 38e assemblée générale extraordinaire proprement dite en planchant sur les dossiers comme l'évolution des préparatifs des 10e Jeux africains 2011 de Maputo en Afrique du Sud, des Jeux Olympiques d'Eté 2012 de Londres, l'Agence mondiale antidopage et également les programmes des trois villes Munich (Allemagne), Annecy (France) et Pyeong Chang (Corée du Sud) candidates à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver 2018.

Les délégations de ces trois villes

sont venues défendre leur dossier devant ces comités olympiques nationaux, en entendant le vote prévu le 6 juillet en Afrique du Sud. Mais c'est bien plus les Allemands de Munich 2018 qui se faisaient le plus remarquer par une communication touts azimuts, promettant de "*partager [leurs] installations sportives et [leur]savoir-faire avec les athlètes et les entraîneurs du monde entier*".

"*C'est le dernier événement avant le vote en Afrique du Sud*", a indiqué Sonney Winslow, le Directeur exécutif de l'ACNOA, qualifiant "*d'honneur fait à l'Afrique*" le passage à Lomé des délégations des trois villes candidates.

A partir de cette rencontre de Lomé qui coïncide avec le 30e anniversaire de l'ACNOA des distinctions honorifiques seront dorénavant décernées aux athlètes africains ayant fait preuve de bonne performance dans les compétitions.

L'attribution des distinctions aux athlètes africains, conformément à la décision de l'institutionnaliser, commencera à Lomé, a précisé le Directeur exécutif de l'ACNOA.

Il s'agira aussi pour les Comités nationaux de prendre part à la pose de la première pierre du Centre Olympafrica "*Anani Mathia*" de Lomé comme l'a promis le l'Intendant général Lassana Palenfo, président de l'ACNOA.

Par ailleurs, à l'initiative du Président, un important livre retraçant en textes et en images le parcours de l'institution depuis sa création en 1981 a été édité et sera présenté aux invités pendant cette manifestation.

Ghana/Adebayor apporte de l'eau potable à Hamile et Koro

Dans la logique des actions humanitaires qu'ils a entamées depuis quelques semaines, l'ancien capitaine des Eperviers du Togo, Emmanuel Sheyi Adebayor a inauguré deux forages d'eau potable dans les villages de Hamile et Koro, deux localités ghanéennes frontalières du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire, le mercredi dernier.

L'international togolais de Manchester City a tout simplement apporté la vie à des braves paysans qui devaient parcourir six heures de pistes pour avoir un peu d'eau. Mais depuis le mercredi dernier, cette corvée, imposée par la nature et la mauvaise gestion des politiques, n'est plus qu'un vilain souvenir. Désormais, les habitants de Hamile et Koro peuvent étancher leur soif à l'eau potable. "*C'est certainement le jour le plus heureux pour nos populations de Hamile et de Koro. Elles viennent de bénéficier de la générosité du footballeur international Emmanuel Adebayor*", a lancé l'honorable Kale Cesar, avant d'ajouter : "*Ce qui nous a le plus marqué, c'est qu'Adebayor, qui n'est ni de cette région et encore moins ghanéen, ait pensé à nous. Il a fait ce geste en tout humanisme et nous le recommandons à Dieu afin qu'il lui donne longue vie et le protège tout au long de sa carrière*".

En apportant de l'eau à cette région désertique et frontalière du Burkina et de la Côte d'Ivoire, Adebayor a également apporté aux enfants de Koro et de Hamile, la santé. Avant qu'il ne recueille les premières gouttes d'eau de l'ouvrage, l'attaquant togolais a été fait chef traditionnel de Koro et de Hamile.

"*Nos mamans, nos sœurs et nos enfants ont besoin d'eau. L'eau c'est la vie. C'est notre manière à nous de lutter contre la pauvreté et de vous permettre d'avoir accès à l'eau potable. Dieu nous a permis de gagner de l'argent et nous devons le partager avec ceux qui souffrent. Je suis Togolais, c'est vrai mais je suis avant tout Africain. Et je pense qu'il est de mon devoir d'aider l'Afrique aussi loin que je pourrai*", a-t-il conclu.

A PROPOS DE MUNICH 2018

Bernhard Schwank : " Développer des projets sur mesure avec chacun des CNOs "

Le programme de soutien de Munich 2018 constitue un élément clé d'une candidature destinée à laisser un héritage durable au Mouvement olympique dans son intégralité. En collaboration avec la DOSB, qui s'engage déjà auprès de 12 pays d'Afrique, Munich 2018 s'apprête à partager avec la famille olympique entière une partie des éléments qui placent la Bavière au cœur des sports d'hiver. L'ensemble des 205 CNOs pourrait profiter des installations sportives de niveau mondial situées dans toute l'Allemagne, partageant leur talent, leur savoir-faire et leur expérience pour créer des liens d'amitié durables. A l'avenir, Munich 2018 voudrait également partager ces éléments au-delà de l'Allemagne et étendre l'esprit olympique aux pays non-traditionnels, en particulier en Afrique." *Munich 2018 comprend et apprécie l'importance d'entrer en contact avec les CNOs du monde entier. Nous allons continuer à construire notre riche héritage en la matière dans nos préparatifs pour 2018 et nous allons développer des projets sur mesure avec chacun des CNOs pour satisfaire à leurs besoins spécifiques. Nombreuses sont les fédérations nationales allemandes, comme par exemple celle de hockey sur glace, qui ont déjà participé à ce genre d'initiatives. Le concept de Munich 2018 représente un engagement ferme en faveur d'une santé durable des sports d'hiver, pris par une des nations connaissant le plus de succès en matière de sports d'hiver* ", soutient Bernhard Schwank le directeur général

Pour mieux contrôler les ALPC dans l'espace CEDEAO

Harmonisation du guide des législations nationales sur les armes légères et de petits calibres

La prolifération des Armes Légères et de Petits Calibres (ALPC) constitue un danger permanent pour la vie humaine. " La sécurité, la paix sont des éléments qui contribuent au développement d'un pays " a confirmé le ministre togolais de la sécurité et de la protection civile, Gnama Latta. Et, l'Afrique de l'Ouest demeure à ce jour une zone assaillie par les flots d'ALPC avec à la clé toutes les conséquences innombrables.

Etonam Sossou

Malgré l'existence des textes CEDEAO, la pratique reste déviante des normes. Il y a presqu'un contournement généralisé des institutions et les programmes ne font que battre de l'aille. Cette contradiction saillante entre normes et pratiques force à se poser la question suivante: Comment expliquer le hiatus entre le système de contrôle des transferts des ALPC et la réalité sur le terrain en Afrique de l'Ouest? A cette interrogation, on peut émettre l'hypothèse selon laquelle, les transferts des ALPC seraient encore régis beaucoup par les normes nationales que par les normes communautaires. C'est dire que l'hétérogénéité et l'atomisation (différents textes suivant les pays, l'imbrication des sphères du droit privé et public) des textes est un facteur fondamental des limites des normes et des institutions. Pour pallier à ce handicap, une réunion des experts s'est tenue du 21 au 23 juin à Lomé pour une harmonisation du guide des législations nationales sur les ALPC.

Il s'était agit à Lomé de définir des termes qui font référence à une gamme de mesures : la maîtrise des armements, en particulier les ALPC, les mesures de confiance, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants, le déminage, la reconversion, l'élimination, la limitation de la fabrication, de l'achat et du transfert, la collecte et la destruction de ces armes en situation post-conflit. "L'harmonisation de ce guide doit favoriser un rapprochement des législations nationales afin d'avoir la même démarche, la même perception et non la même chose", a rappelé le président de la commission de lutte contre les ALPC du Bénin, le Pr. Bonaventure D'Oliveira.

Le Président de la Commission nationale de lutte contre la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petits calibres, le Colonel Nadjombé Ali, a rappelé que le Togo s'est aussi engagé dans ce processus de réforme des textes en matière de lutte contre le commerce illicite des ALPC.

Au niveau CEDEAO, le contrôle des ALPC a pris une assise à travers la proposition d'Alpha Omar Konaré d'un Moratoire sur la circulation des armes légères en Afrique de l'Ouest en 1997. En octobre 1998, la CEDEAO a adopté une Déclaration de Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères et ce, " considérant que la circulation des armes légères constitue un facteur déstabilisateur pour les Etats membres de la CEDEAO, et une menace pour la sécurité de nos peuples ". Ces préoccupations avaient été exprimées aux termes de l'article 41 alinéa 3 (b) du Traité révisé de la CEDEAO de 1993 qui autorisent chaque pays à introduire, maintenir ou appliquer des réductions ou des interdictions concernant " le contrôle des armes, des munitions, et de tous autres équipements militaires et matériels de guerre ". Ces inquiétudes n'ont pas fléchies en ce sens que plusieurs textes ont été adoptés : le Code de Conduite le 10 décembre 1999 en appui au Moratoire, le Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité à cette même date, suivi du protocole A/SP1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance additionnel à ce mécanisme et de la Convention CEDEAO de 2006. Cet arsenal de normes, d'institutions et de programmes touche entre autres domaines le marquage, le traçage, le courtage, la collecte et le contrôle des transferts des ALPC.

De même, les transferts horizontaux et verticaux des ALPC, en faveur des Acteurs armés non étatiques phagocytent l'efficacité du système de contrôle. Il en va de même de la multiplicité des conflits armés en cours ou en voie de résolution qui rend difficile le contrôle des ALPC. Enfin, il ne fait l'ombre d'aucun doute que les actions de lutte sont sacrifiées sur l'autel des intérêts économiques, géopolitique stratégiques des acteurs sous régionaux et internationaux.

Financements innovants pour le développement

Le Togo rejoint le Groupe pilote

Huit pays africains dont le Togo ont rejoint depuis le 25 juin 2011, le Groupe pilote (une plateforme de pays et d'organisations visant la mise en place de financements alternatifs) sur les financements innovants pour le développement. .En effet, ils (Mali, Bénin, Burkina Faso, Congo, Mauritanie, Sénégal, Guinée et Togo) ont signé à Bamako, à la fin de la 9ème session de ce Groupe une déclaration commune les engageant à adopter, expérimenter ou exploiter un mécanisme de financement innovant d'ici un an. Outre l'expérimentation d'un nouveau mécanisme, la Déclaration appelle à la mise en place d'un groupe de pays pionniers "en vue d'un projet pilote de contribution sur les transactions financières pour le développement ",

Une invitation a été adressée à tous les membres du Groupe pilote, composé de 63 pays, d'organisations internationales, de Fondations et d'ONG, à rappeler toutes les fois que cela est possible l'engagement de l'Afrique dans l'agenda des financements innovants. L'ONU et le G20 ont été par ailleurs conviés à maintenir les financements innovants comme priorité à l'ordre du jour dans le cadre du financement du développement.

Créé en février 2006 à Paris, le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement est un cadre de concertation visant la mobilisation internationale pour la promotion et la mise en place de financements alternatifs dédiés au développement.

Ses mécanismes comme la taxe sur les billets d'avions ou les contributions citoyennes ont permis jusque-là de collecter 6 milliards de dollars ayant servi à vacciner plus de 260 millions d'enfants et à prévenir 6 millions de morts.

La présidence semestrielle du Groupe sera assurée à partir du 1er juillet prochain par l'Espagne. Il se fera le devoir de promouvoir la bonne gouvernance et le bon fonctionnement des groupes de travail sur la santé et la sécurité alimentaire, a assuré José Maria Fernandez Lopez de Turiso, directeur général de la planification au ministère espagnol des Affaires étrangères et de la Coopération.

Madrid accordera aussi une attention particulière à la question genre, à la dimension des changements climatiques et à l'implication du secteur privé, a-t-il ajouté.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°130 DE LOTO KADOO DU 17 JUIN 2011

Ce vendredi 24 Juin 2011, nous assistons au tirage **N°131** de LOTO KADOO.

Lors du précédent tirage, des fidèles parieurs ont eu le bonheur de gagner beaucoup de lots intermédiaires et des gros lots dans tout le pays.

A **BADOU** et à **KARA, les opérateurs 2111 et 7307** ont recencé respectivement un lot de **500.000F CFA.**

Dans la capitale togolaise nous avons enregistré **un gros lot de 1.000.000 F CFA, un super gros lot de 2.500.000F CFA et un maxi gros lot de 4.050.000F CFA** gagnés respectivement auprès des opérateurs **3226, 3723 et 7723..**

Continuez à acheter vos tickets de la Tranche Commune Entente 2011! Avec 200F CFA achetez et grattez vos tickets à trois chances! Grattez et si découvrez trois fois un montant, vous gagnez unefois ce montant. Vous pouvez gagner jusqu'à 500.000F CFA!

Grattez et si vous découvrer trois fois une jarre tenue par des mains, vous gagnez:
- 500.000F CFA
- Un voyage par avion et un séjour à Abidjan en République de Côte d'Ivoire
- Des supers gros lots allant de 1.000.000F CFA à 5.000.000F CFA.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS,
UNE AUTRE FAÇON DE DEVENIR RICHE !
BONNE CHANCE A VOUS TOUS !

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°131 de Loto Kadoo du Vendredi 24 Juin 2011

Numéro de base

29	75	31	81	16

Numéros bonus

20	79

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 541 de Lotto Diamant du lundi 27 Juin 2011

Numéro de base

**	**	**	**	**